

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 54/046/2007 – ÉFAI

21 août 2007

Action complémentaire sur l'AU 156/07 (AFR 54/032/2007, 19 juin 2007) et ses mises à jour (AFR 54/035/2007, 22 juin 2007 ; AFR 54/040/2007, 6 août 2007) – Prisonnier d'opinion

SOUDAN Dr Mohamed Jalal Ahmed Hashim (h), professeur à l'université de Khartoum

Personnes libérées : Mujahed Mohamed Abdallah (h), journaliste
Abdallah Abdelgaum (h), membre de la communauté mahas
Alam Eldin Abdelghani, (h) avocat (notez la correction dans l'orthographe du nom)
Osman Shamat (h), chauffeur
Imad Mirghani Sid Ahmed (h), avocat
Osman Ibrahim (h), secrétaire général du Comité contre la construction du barrage de Kajbar

Toutes les personnes arrêtées en raison de leur opposition au barrage de Kajbar ont été libérées, à l'exception de Mohamed Jalal Ahmed Hashim. Elles auraient été remises en liberté après s'être engagées par écrit à ne pas mener d'activités politiques contre le projet du barrage. Certains détenus ont indiqué que, bien qu'ils n'aient pas été maltraités physiquement, ils avaient subi des sévices d'ordre psychologique, des membres de la sécurité nationale ayant notamment parlé de les torturer alors qu'ils se trouvaient à portée d'écoute.

Mohamed Jalal Ahmed Hashim a refusé de signer une déclaration formulée en termes généraux, par laquelle il se serait engagé à ne pas prendre part à des activités ayant trait au barrage de Kajbar, ni à assister à des réunions sur ce projet, ni même à s'exprimer lors de rassemblements à ce sujet, que cela soit en termes négatifs ou positifs. En outre, en signant cette déclaration, il se serait engagé à ne participer à aucune « *activité politique en général* » et à ne critiquer aucune personnalité de l'État. Amnesty International considère Mohamed Jalal Ahmed Hashim comme un prisonnier d'opinion, car il est privé de liberté en raison de ses convictions politiques non violentes. Elle demande sa libération immédiate et sans condition.

Mohamed Jalal Ahmed Hashim a vu sa famille pour la dernière fois il y a deux semaines. À l'occasion de cette visite, il a affirmé qu'il n'avait pas à se plaindre de son traitement en détention. Il se trouvait alors à la prison de Debek, au nord de Khartoum, mais il est possible qu'il ait été transféré depuis dans le quartier de la sécurité nationale de la prison de Kober, à Khartoum-Nord. Spécialiste des langues nubiennes, le docteur Mohamed Jalal Ahmed Hashim devait intervenir lors d'un colloque sur la linguistique nilo-saharienne le 24 août à Paris.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La construction du barrage de Kajbar est prévue au niveau de la troisième cataracte du Nil, dans le nord du Soudan. Les habitants de la région protestent contre la destruction de leurs villages et contre le fait que les autorités n'aient tenu aucune réunion de consultation en bonne et due forme sur les projets de construction du barrage.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- dites que vous considérez Mohamed Jalal Ahmed Hashim comme un prisonnier d'opinion, parce qu'il est privé de liberté en raison de ses convictions politiques et qu'il n'a jamais eu recours à la violence ni prôné son usage, et demandez sa libération immédiate et sans condition ;
- appelez les autorités à garantir le droit à la liberté d'expression et d'association, et à supprimer les contrôles qui sont contraires aux obligations incombant au Soudan en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

APPELS À :

Président de la République du Soudan :
His Excellency Lieutenant General Omar Hassan al-Bashir
President of the Republic of Sudan
Office of the President
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 782541

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur :
Prof. Al-Zubair Bashir Taha
Minister of Internal Affairs
Ministry of Interior, PO Box 281, Khartoum, Soudan

Fax : + 249 183 774339

+ 249 183 776554 (Veuillez préciser : « FAO Minister of Internal Affairs »)

Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Rapporteur du Conseil consultatif des droits humains :
Dr Abdel Moneim Osman Taha
Rapporteur, Advisory Council for Human Rights
Khartoum, Soudan

Courriers électroniques : human_rights_sudan@hotmail.com

Comité des droits humains :
Human Rights Committee
The Peoples Hall
Omdurman, Soudan

Fax: + 249 187 560950

Courriers électroniques : info@sudan-parliament.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 2 OCTOBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.